

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 novembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. MARTIN (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir MME MARTIN-GENDRE) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Ouverture et ajustements de crédits – Décision modificative n°1

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2017 pour le budget principal de la Ville de Dijon.

Les modifications budgétaires proposées sont les suivantes :

| Section d'investissement | | | |
|------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------|---------------------|
| Chapitre | Article | Libellé article | DM n°1 |
| 10 Dotations, fonds divers et réserves | 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 3 326 862,00 |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 1641 | Emprunts en euro | 36 500,00 |
| 20 Immobilisations incorporelles | 2031 | Frais d'études | -1 287 510,00 |
| 204 Subventions d'équipement versées | 204182 | Bâtiments et installations | -261 190,00 |
| 21 Immobilisations corporelles | 2183 | Matériels de bureau et informatique | -363 362,00 |
| 21 Immobilisations corporelles | 2188 | Autres immobilisations incorporelles | -1 141 300,00 |
| 23 Immobilisations en cours | 2313 | Constructions | -1 086 764,00 |
| Total dépenses réelles | | | -776 764,00 |
| Total dépenses d'investissement | | | - 776 764,00 |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | | | -776 764,00 |
| Total recettes d'ordre | | | -776 764,00 |
| Total recettes de fonctionnement | | | - 776 764,00 |
| Section de fonctionnement | | | |
| Chapitre | Article | Libellé article | DM n°2 |
| 73 Impôts et taxes | 73211 | Attribution de compensation | -776 764,00 |
| Total recettes réelles | | | -776 764,00 |
| Total recettes de fonctionnement | | | - 776 764,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | | | -776 764,00 |
| Total dépenses d'ordre | | | -776 764,00 |
| Total dépenses de fonctionnement | | | - 776 764,00 |

En mouvements réels, 3 363 362 € sont prévus en dépenses d'investissement aux chapitres 10 et 16 :

- d'une part, 3 326 862 € sont inscrits au compte 1068 - *excédents de fonctionnement capitalisés*, pour solder le compte non budgétaire 1069, utilisé en 1997 lors du passage à la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour neutraliser l'impact de certaines opérations (*le crédit du compte 1069 permettait ainsi d'éviter que la mise en place de la procédure de rattachement des charges à l'exercice n'entraîne un accroissement des charges trop important lors du premier exercice*).

Ce compte doit être apuré avant la fin du présent exercice pour permettre l'application de la nomenclature M57 à la Ville au 1^{er} janvier 2018 en concordance avec Dijon Métropole, dans la mesure où ce compte n'existe pas dans cette nomenclature.

- d'autre part, 36 500 € sont inscrits au compte 1641 - *emprunts en euros* en vue de permettre le règlement de la première échéance du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux 0 % pour l'opération de réhabilitation de la Halle 38. Cette échéance, initialement prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2017 pour un paiement début 2018, a finalement été fixée par l'établissement à fin 2017 (conformément à l'échéancier transmis lors de la signature du contrat de prêt).

En section de fonctionnement en mouvements réels, une baisse de -776 764 € est inscrite au compte 73211- *Attribution de compensation* pour prise en compte des résultats de l'évaluation des charges transférées à Dijon Métropole (Service commun de la Direction générale des services, promotion du tourisme, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 9 octobre 2017. Le montant définitif de l'Attribution de compensation pour l'année 2017 s'établira à hauteur de 22 379 578 € (pour mémoire, inscription de 23 156 342 € au Budget Primitif 2017).

L'équilibre de la présente décision modificative est assuré par la réduction des crédits qui n'avaient pas vocation à être utilisés lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2016 au budget supplémentaire 2017, soit :

- 1 287 510 € au chapitre 20, nature 2031 - *Frais d'études*,
- 261 190 € au chapitre 204, nature 204182 - *Bâtiments et installations*,
- 1 504 662 € au chapitre 21 – nature 2183 - *Matériels de bureaux et informatiques* et nature 2188 – *Autres immobilisations incorporelles*,

- 1 086 764 € au chapitre 23, *nature 2313 - Construction*.

En opération d'ordre, l'équilibre de chaque section est effectué par une diminution de -776 764 € du virement entre les sections.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider les ouvertures et ajustements de crédits proposés par la décision modificative n°1;
- 2 - autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Contre : 6

Abstentions : 3